



Année scolaire 2013-2014

FICHE INTENDANCE RESTAURANT SCOLAIRE, CAFETERIA

à remplir pour tous les élèves de BTS et Mention complémentaire

<u>Chaque élève du lycée doit obligatoirement être muni du badge établissement</u> (vendu 5 €). Ce badge reste valable durant toute la scolarité de l'élève et permet notamment d'accéder au restaurant scolaire et à la cafeteria.

Accès au restaurant scolaire: les élèves de BTS et de mention complémentaire bénéficient d'un régime de demi-pension au ticket (c'est-à-dire 1 repas consommé = 1 repas payé). Le prix du repas est fixé à 4 €. Les repas doivent être payés d'avance en rechargeant le badge établissement de 10 repas minimum auprès du service de l'Intendance.

<u>Réservation des repas</u>: pour permettre au Chef de cuisine de maitriser les flux d'effectifs et de réduire le gaspillage, les usagers du restaurant scolaire doivent réserver leur repas en présentant leur badge devant l'une des deux bornes qui sont placées dans le lycée **jusqu'à 10h45 le matin** (il est possible aussi de réserver de la même façon la veille pour le lendemain sitôt que le repas du midi est terminé).

Le restaurant scolaire est accessible de 11h20 à 13h.

Il est impossible de prêter son badge à quelqu'un d'autre pour accéder au restaurant scolaire. Il est impératif de ne pas l'oublier.

<u>Cafétéria</u>: le même badge peut être approvisionné financièrement à l'Intendance pour servir de moyen de paiement à la cafétéria (ouverte dès 8h du matin).

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève:	Classe :
certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.		
Date :		
Signature:		

CAISSE DE SOLIDARITE

Facultativement chaque famille est invitée à déposer un chèque de 10 € (ou plus selon les moyens) (à l'ordre de « agent comptable Lycée Georges-Frêche ») qui permettra d'alimenter la caisse de solidarité du Lycée. Cette caisse de solidarité vient en aide aux élèves et familles en difficultés.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR:

- cette fiche remplie
- un chèque OBLIGATOIRE de 5 € pour le badge (à l'ordre de « agent comptable Lycée Georges-Frêche »)

Sauf pour les élèves qui ont déjà un badge établissement. Dans ce cas indiquer le numéro de badge :

- un chèque (facultatif) de 10 € pour la caisse de solidarité (à l'ordre de « agent comptable Lycée Georges-Frêche »)